

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 29S Activités pratiques du futur professionnel			
Code	ECCM3B29SAPFP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	356 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be) Céline LAMBRETTE (celine.lambrette@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de permettre à l'étudiant de mettre en pratique et de développer les acquis de la formation qu'il a reçue au cours de son cursus afin d'atteindre l'efficacité professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)
- 5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

- De développer ses connaissances et ses capacités en participant aux activités de l'entreprise et de la fiduciaire (sauf exception validée par la coordination stages/TFE) qui l'accueillent.
- D'approcher les réalités et les exigences du monde professionnel et de découvrir la vie d'une entreprise et d'une fiduciaire sous différents aspects.

- De développer des objectifs sur le plan comportemental, à savoir: la discrétion, le sens de l'observation, la motivation et la confiance en soi, la ponctualité, la politesse, le développement de qualités humaines et la communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : ECCM2B20SCPT2, ECCM2B21SPCP1, ECCM2B22SISC1, ECCM2B25SIPP2
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM3B29APFPA Stages d'insertion en milieu professionnel

356 h / 15 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM3B29APFPA Stages d'insertion en milieu professionnel

150

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages d'insertion en milieu professionnel			
Code	3_ECCM3B29APFPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	356 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be) Céline LAMBRETTE (celine.lambrette@helha.be)		
Coefficient de pondération		150	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'étudiant doit effectuer 15 semaines de stage au sein d'une entreprise privée ou d'une organisation publique et un stage au sein d'une fiduciaire (sauf exception validée par la coordination stages/TFE) afin de s'immerger dans l'univers professionnel

Objectifs / Acquis d'apprentissage

La finalité de cette AA est de permettre à l'étudiant de mettre en pratique et de développer les acquis de la formation qu'il a reçus au cours de son cursus afin d'atteindre l'efficacité professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étudiant doit effectuer 15 semaines de stage. Le premier stage se déroule sur une période de 8 semaines et le deuxième stage sur une période de 7 semaines. Les dates de stages sont fixées et doivent être respectées (cf.directives sur Connected) sauf dérogation de la direction.

L'étudiant a l'obligation d'effectuer un stage au sein d'une entreprise privée ou d'une organisation publique et un stage au sein d'une fiduciaire (sauf exception validée par la coordination stages/TFE)

Un stage à l'étranger ou en Flandre est également possible, moyennant accord de la Direction et le respect de certaines conditions (voir avec la coordination du Bureau International). Dans ce cas, le stage est de 15 semaines consécutives.

Démarches d'apprentissage

Les stages se déroulent sous la responsabilité pédagogique des enseignants. Ceux-ci sollicitent la collaboration des responsables des stages dans les entreprises, les organismes publics et les fiduciaires, qui exercent vis-à-vis des étudiants stagiaires la fonction de "tutora

Dispositifs d'aide à la réussite

Si l'étudiant rencontre un problème au sein de son stage, il doit contacter par Email son enseignant(e) accompagnateur (trice) ou, à défaut, la Direction.

Ouvrages de référence

Le maître de stage dans l'entreprise et dans la fiduciaire fournit à l'étudiant les directives indispensables à

l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Supports

Les différents documents à compléter ou à consulter sont disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le stage pratique est évalué par le responsable du stagiaire dans l'entreprise et dans la fiduciaire sur base d'une grille d'évaluation établie par l'ensemble des enseignants de la section comptabilité.

Les synthèses hebdomadaires sont remplies par l'étudiant et le maître de stage de l'entreprise et de la fiduciaire. Ce dernier apporte ses observations quant au déroulement du stage, la présence et la ponctualité de l'étudiant. Les synthèses hebdomadaires doivent être envoyées chaque semaine par l'étudiant à l'enseignant(e) accompagnateur(trice) par mail.

L'enseignant(e) accompagnateur(trice), sur base des synthèses hebdomadaires et de la grille d'évaluation du maître de stage, attribue la cotation finale.

En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100	Stg	100

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 150

Dispositions complémentaires

Pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle (stages) ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire entre le 2ème et le 3ème quadrimestre. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3ème quadrimestre. Le stage est donc non remédiable pour la session de septembre, sauf en cas de motif légitime apprécié par le jury. En cas d'absence totale ou partielle en stage, l'étudiant se verra attribuer un PP.

Seul le jury d'admission est habilité à autoriser l'étudiant à effectuer son stage en septembre, sous réserve du nombre d'UE de bloc 1 et de bloc 2 non validées et de leur nature.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).